

Québec, le 6 novembre 2025

Monsieur Mathieu Lacombe

Ministre de la Culture et des Communications

Édifice Guy-Frégault

225, Grande Allée Est, bloc A, 1^{er} étage

Québec (Québec) G1R 5G5

ministre@mcc.gouv.qc.ca

Linda.Gauthier@assnat.qc.ca

Objet : Urgence d'agir - Refonte de la Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)

Monsieur le Ministre,

En ce début de session parlementaire, les principales organisations représentant le milieu archivistique québécois – l'Association des archivistes du Québec, le Réseau des services d'archives du Québec, le Regroupement des archivistes religieux et le Regroupement des services d'archives privés agréés du Québec – souhaitent attirer votre attention sur l'urgence d'entreprendre la refonte de la *Loi sur les archives*, adoptée en 1983.

Depuis plus de quarante ans, cette loi encadre la gestion et la préservation du patrimoine documentaire des organismes publics. Toutefois, les pratiques, les technologies et les réalités organisationnelles ont profondément évolué depuis son adoption. Le cadre actuel ne répond plus adéquatement aux enjeux contemporains liés à la gouvernance de l'information, à la gestion numérique, à la protection des données et à l'accès aux documents publics.

Sans un cadre juridique actualisé, les organismes publics québécois s'exposent à des risques accrus de perte d'information, à une fragmentation de la mémoire institutionnelle et à des coûts de gestion hors de contrôle. Le temps presse : à l'approche de la fin du mandat gouvernemental, il est impératif d'assurer le dépôt d'un projet de loi afin que les travaux menés depuis plusieurs années en collaboration avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) ne soient pas perdus.

La refonte de la Loi constitue une occasion unique d'accompagner la transformation numérique de l'État québécois, en plus d'être en adéquation avec les révisions législatives touchant la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information adoptées au cours des dernières années.

Le réseau archivistique québécois repose sur plus de 300 centres d'archives publics et privés, qui conservent les traces de notre histoire collective sur l'ensemble du territoire du Québec. Ce réseau, soutenu à divers degrés par BAnQ, a besoin d'un encadrement législatif adapté aux enjeux technologiques d'aujourd'hui.

Pour conclure, nous vous rappelons qu'à l'occasion de votre passage au congrès de l'Association des archivistes du Québec en 2023 à Québec, vous avez annoncé « [...] que la modernisation de la Loi sur les archives était une priorité [...] » pour [votre] ministère et qu'un projet de loi serait présenté à l'Assemblée nationale d'ici la fin de [votre] mandat » ¹. Les professionnels en gestion de l'information et en archivistique comptent aujourd'hui sur votre leadership pour mener à bien cette réforme attendue et nécessaire pour l'avenir de notre profession.

Nos organismes, forts de leur expertise terrain et de leur connaissance approfondie des besoins des institutions publiques et privées, sont unis pour vous demander de prioriser sans délai la rédaction et le dépôt d'un projet de loi sur les archives. Il en va de la sauvegarde de notre patrimoine commun, de la vitalité de notre démocratie et de la transmission de notre histoire ainsi que de notre identité nationale aux générations futures.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

« Les archives constituent un patrimoine unique et irremplaçable transmis de génération en génération. Les documents sont gérés dès leur création pour en préserver la valeur et le sens. Sources d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente, les archives jouent un rôle essentiel dans le développement des sociétés en contribuant à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective. L'accès le plus large aux archives doit être maintenu et encouragé pour l'accroissement des connaissances, le maintien et l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, la qualité de vie des citoyens. »

Déclaration universelle sur les archives (préambule), adoptée par le Conseil international des archives en septembre 2010 et endossé par l'UNESCO en novembre 2011 (
<https://www.ica.org/fr/declaration-universelle-des-archives>*)*

Signataires :

¹ Bibliothèque et Archives nationales du Québec, *Une nouvelle Loi sur les archives pour le citoyen et pour l'État*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, <https://www.banq.qc.ca/notre-institution/archives-nationales/nouvelle-loi-sur-les-archives-pour-le-citoyen-et-pour-letat/>

Association des archivistes du Québec (AAQ)

Cynthia Viau-Mainville, Présidente

<https://www.archivistes.qc.ca>



Réseau des services d'archives du Québec (RAQ)

Jérôme Bégin, Président

<https://archivisteraq.com/>



Regroupement des archivistes religieux (RAR)

Caroline Brunet, Présidente

<https://regroupementarchivistesreligieux.wordpress.com/>



Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec (RSAPAQ)

Frédéric Laniel, Président

<https://rsapaq.com/>

